



Berne, le 19 décembre 2025

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Milieus intéressés

Révision partielle de cinq ordonnances relevant du droit de la circulation routière visant à mettre en œuvre les motions 16.3066 et 17.3924 Nantermod ainsi que la motion 16.3068 Derder en ce qui concerne les transports professionnels de personnes : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur

Le 19 décembre 2025, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'organiser une procédure de consultation relative à la modification de cinq ordonnances relevant du droit de la circulation routière auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières suisses des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières suisses de l'économie et des milieux intéressés.

Le projet propose d'introduire, en lieu et place du tachygraphe, des applications électroniques pour la saisie des heures de travail, de conduite et de repos. Par ailleurs, l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sera supprimée et plus aucune preuve de la satisfaction des exigences médicales minimales accrues ne sera demandée. En outre, afin d'aller plus loin que la réglementation proposée, la question de l'abrogation de l'OTR 2 est soumise à la discussion dans le cadre de la procédure de consultation.

Nous vous invitons à vous prononcer sur les modifications juridiques proposées ainsi que sur les commentaires figurant dans le rapport explicatif, et à remplir le questionnaire.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au

3 avril 2026.

Le dossier mis en consultation peut être téléchargé via le lien suivant : [Procédures de consultation en cours | Fedlex.](#)

Nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre avis par voie électronique si possible (aux formats PDF et Word), à l'adresse suivante et dans le délai imparti :



konsultation-arv@astra.admin.ch

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à Monsieur Ercole Falà (ercole.fala@astra.admin.ch, tél. : 058 483 95 42).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Albert Rösti
Conseiller fédéral